Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_043-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-043

Rapporteur : Christine METOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL COMPLÉMENTAIRE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Lors de sa séance du 4 février dernier, le Conseil Municipal, a approuvé la création de deux postes d'agent technique en contrat à durée déterminée, pour faire face ponctuellement à un accroissement d'activité au service Espaces Verts.

Il est proposé de créer un troisième poste contractuel, pour renforcer l'équipe afin de faire face aux besoins du service, en fonction d'éléments nouveaux :

- Le retour d'un agent à temps partiel thérapeutique, à l'issue de son arrêt de travail,
- Une absence pour maladie qui pourrait potentiellement être prolongée,
- Des difficultés de recrutement sur les postes statutaires.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_043-DE

Les missions du poste contractuel sont les suivantes :

Missions principales :

- Effectuer l'entretien des zones de plantations et le débroussaillage des terrains, y compris le ramassage des feuilles et des débris.
- Entretien du cimetière et des cours d'écoles
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe pour garantir la qualité et l'efficacité du travail réalisé.
- Maintenir les équipements et les outils en bon état de fonctionnement, en effectuant les réparations nécessaires.
- Assurer la propreté des chantiers et des équipements après chaque intervention.

Missions complémentaires :

- Effectuer la taille des arbustes, des haies et des arbres selon les spécifications et les exigences esthétiques.
- Assurer l'arrosage et l'entretien du système d'arrosage, en veillant à son bon fonctionnement.
- Assurer la tonte et l'entretien des gazons, en utilisant les équipements appropriés.
- Identifier et traiter les maladies des végétaux, en utilisant des méthodes appropriées.

L'agent sera recruté à compter du 1er avril 2026 pour une durée de 5 mois au maximum, sur le fondement de l'article L223-23 1° du Code général de la fonction publique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire.

L'agent sera recruté en qualité d'agent contractuel rémunéré sur la base de l'indice de rémunération 366, en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial, au prorata du temps de travail effectué et percevra le régime indemnitaire alloué aux agents contractuels de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 24 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création d'un poste contractuel complémentaire pour un agent d'entretien des espaces verts, à temps complet, sur une durée de 5 mois à compter du 1er avril 2026, dans les conditions énoncées ci-dessus,**

- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,**

- **AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine